Groupement d'achat

Énoncé

Monsieur Providence a constaté que les coopératives agricoles de sa région se font de plus en plus concurrence et cherchent à récupérer les commandes de produits des exploitations de 50 hectares et plus. Pour obtenir ces commandes, les coopératives accordent des prix en fonction du tonnage commandé et des délais de paiement. Face à cette situation, Monsieur Providence craint que son exploitation de 25 hectares ne devienne plus rentable puisqu'il est obligé de payer plus cher les mêmes produits commandés par son voisin ayant une surface plus importante! C'est ainsi que Monsieur Providence a réuni autour de lui une dizaine d'exploitants et formé un groupement d'achats. Lors de la première assemblée du groupement, les décisions suivantes ont été prises:

- Monsieur Providence a été nommé gérant et a été chargé des relations avec les fournisseurs;
- le droit d'adhésion au groupement d'achat a été fixé à 1000 F plus une souscription de dix parts de 100 F chacune;
- le montant des parts est indexé sur le prix du fermage;
- la périodicité des réunions a été fixée au premier jeudi de chaque mois;
- les produits à commander sont sélectionnés à chaque réunion;
- les membres du groupement doivent transmettre leurs commandes dans un délai de huit jours;
- l'enlèvement des produits est effectué par les adhérents eux-mêmes au fur et à mesure de leurs besoins;
- chaque enlèvement doit faire l'objet d'un bon d'enlèvement.

Pour gérer les adhésions au groupement, Monsieur Providence tient à jour un fichier manuel qui lui permet de retrouver, pour chaque adhérent, ses coordonnées, sa date d'adhésion, le montant de ses parts, la liste des parcelles de terre qu'il possède, avec leur surface et les communes sur lesquelles elles se trouvent.

Afin d'entretenir des relations efficaces avec les fournisseurs du groupement, Monsieur Providence tient également à jour un cahier lui donnant, en plus des coordonnées de chacun, leur délai de paiement, la liste des produits qu'il fournit, leur prix unitaire et leur type (désherbant, engrais, insecticide...). Le délai de paiement apparaît essentiel dans la gestion du groupement, car c'est en fonction de ce délai que les fournisseurs accordent ou non un certain nombre de remises supplémentaires.

Les commandes que le groupement reçoit chaque mois de ses adhérents sont réorganisées et envoyées, huit jours après la réunion mensuelle, aux différents fournisseurs auxquels elles sont destinées. En raison de cette réorganisation, Monsieur Providence a mis en place une gestion par ligne de commandes.

Le groupement compte actuellement dix-huit adhérents et gère environ deux cents produits provenant de vingt fournisseurs. Pour encourager le développement des groupements d'achats dans la région, le centre de gestion de la chambre d'agriculture du département du Nord a décidé d'aider Monsieur Providence en lui prêtant à un taux très intéressant la somme nécessaire à l'acquisition d'un poste de travail complet.

Le gérant désire profiter de cette offre pour améliorer la gestion du groupement. Construire un schéma ER modélisant cette situation. 37